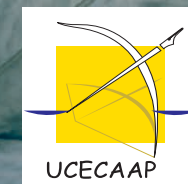


CENTRE DE FORMATION des Experts de Justice près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Réalisation **ORSI** Imprimerie

formation permanente des experts inscrits | année 2018

23 Novembre 2018
Nice



UCECAAP
Centre de formation

Maison des Experts - 9, rue Francis Davso - 13001 Marseille
Tél. : 04.91.33.04.04 - Fax : 04.91.33.14.43
E.mail : secretariat@ucecaap.com
Site internet : www.ucecaap.com
N° d'inscription du centre de formation : 93131166213

Compagnie membre du **C.N.C.E.J**



Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice

à affranchir

Secrétariat de l'**UCECAAP**
MAISON DES EXPERTS
9 RUE FRANCIS DAVSO
13001 MARSEILLE

Le Centre de Formation UCECAAP

A l'honneur de vous informer de la journée de formation des experts inscrits, **le vendredi 23 Novembre 2018, à Nice de 10h à 16h**

La formation se déroulera dans

l'Amphithéâtre 200
Faculté de Droit et Science Politique
de l'Université Nice Sophia-Antipolis
Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE cedex

PAS DE PARKING SUR PLACE

Accueil à partir de 9h

Accueil par M. Constant VIANO, Président de l'UCECAAP et par Monsieur le Doyen Christian VALLAR

de 10h à 12h

La Résolution amiable des différends

Intervenants :

- M. Thierry AZEMA,**
1^{er} Vice-Président du TGI de Marseille
- M. Jean-Christophe DUCHON-DORIS,**
Président du Tribunal administratif de Nice
- Maître Dominique FLAVIN-COHEN,**
Présidente d'Alpes Maritimes Médiation
- Maître Anne-Sophie SCHUMACHER**
Avocate au Barreau de Paris, Médiatrice et Formatrice
- M. François TALON,**
Expert de justice près la Cour d'appel d'Aix en Provence, Médiateur

12h30 déjeuner

de 14h à 16h

Le numérique et l'expert : bonnes pratiques et sécurité, Manhattan, Opalexe, Chorus

Intervenants :

- M. Gilles DEVILLERS,**
Expert de justice près la Cour d'appel d'Aix en Provence
- M. Pierre MALICET,**
Expert de justice près la Cour d'appel d'Aix en Provence
- M. Daniel MOULY,**
Expert de justice en informatique et criminalistique près la Cour d'appel de Bordeaux et la Cour administrative d'appel de Bordeaux

16h fin



Vous vous êtes déjà inscrit en 2018 au Centre de Formation. **gratuit**



Vous ne vous êtes pas inscrit en 2018 au Centre de Formation mais vous êtes membre d'une compagnie de l'UCECAAP. **70 €** (adhésion 2018)



Vous êtes expert inscrit sur la liste de la Cour d'appel mais non membre d'une compagnie de l'UCECAAP (adhésion 2018)
- Pour les experts **350 €**
- Pour les traducteurs interprètes **180 €**



Avocats Experts membres de la CECAAM **70 €**



Les étudiants en troisième cycle de DROIT ou CAPA peuvent assister aux séances de formation dispensées par le Centre de Formation de l'UCECAAP **gratuit**

Nous attirons votre attention sur le fait que ces cycles de formation entrent dans le cadre des formations validées par la Cour au titre des connaissances acquises des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction selon le décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004.

Une attestation de présence à la formation sera délivrée aux participants*.

Nota : l'adhésion au centre de formation (70 €, 180 € ou 350 € par an selon que l'on est membre ou non d'une compagnie de l'UCECAAP) donne accès à tous les modules de formation organisés par ce centre pour l'année 2018, mais ne dispense pas de s'y inscrire.

* à imprimer à partir du site www.ucecaap.com

Bulletin réponse à retourner au secrétariat de l'UCECAAP avant le 16 Novembre 2018 (il est impératif de renvoyer ce bulletin, car seul celui-ci nous permettra d'enregistrer votre inscription à cette journée de formation). Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et limitées à la capacité de la salle.

CENTRE DE FORMATION DES EXPERTS DE JUSTICE

PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

formation permanente des experts inscrits | année 2018

Renseigner impérativement tous les champs

Madame Monsieur

Nom et prénom :

Téléphone :

Email :

Rubrique (en lettres) : (sera mentionnée sur le badge)

Compagnie :

Participera à la journée de formation des experts inscrits du 23 Novembre 2018 (aux conditions financières ci-dessous)

Matin Après Midi

<input type="checkbox"/> Inscrit au centre de formation pour 2018	gratuit
<input type="checkbox"/> Non inscrit mais membre d'une compagnie de l'UCECAAP	70 €
<input type="checkbox"/> Non membre d'une compagnie de l'UCECAAP	350 €
<input type="checkbox"/> Traducteur interprète	180 €
<input type="checkbox"/> Avocat	70 €
<input type="checkbox"/> Expert membre de la CECAAM	
<input type="checkbox"/> Etudiant 3 ^e cycle Droit ou Capa	gratuit

Participera au cocktail-déjeuner 38 €

Règlement : Les frais d'inscription et de participation au déjeuner devront être réglés en un seul chèque

Ci-joint un chèque bancaire d'un montant total de :

..... Euros

à l'ordre du Centre de Formation UCECAAP, pour le règlement de

l'inscription et le déjeuner l'inscription le déjeuner

Transports

Je réserve une place (gratuite, dans la limite des disponibilités) :

Au départ de Marseille

Au départ d'Aix-en-Provence

Aller retour Aller Retour

